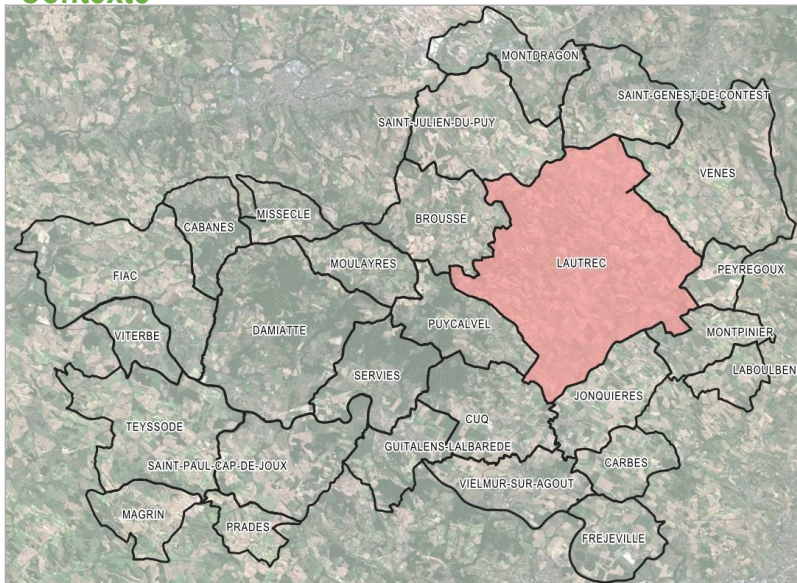


NOTE DE SYNTHÈSE

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif Commune de Lautrec

Contexte

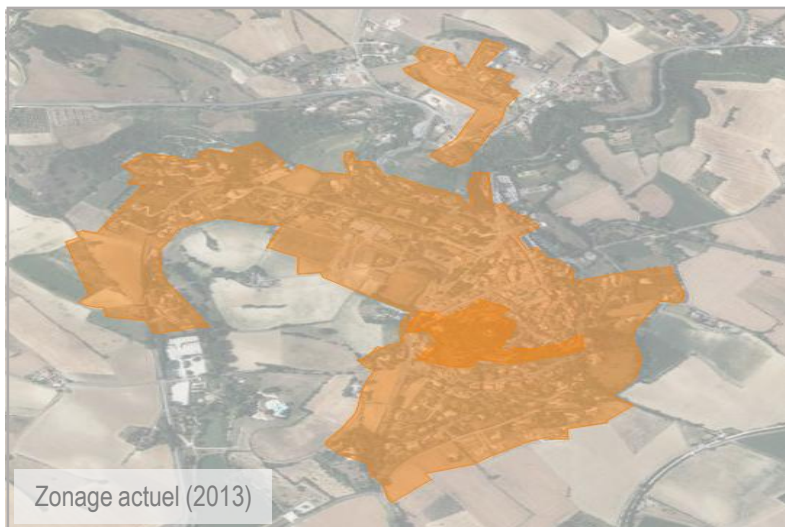


La commune de Lautrec est le gestionnaire de la compétence « **assainissement collectif** » de son territoire.

En 2024, la commune a lancé un **schéma directeur d'assainissement sur son territoire** qui est un document stratégique permettant de dresser un état des lieux des réseaux existants, d'identifier les dysfonctionnements et de planifier les investissements nécessaires à court, moyen et long terme.

Cette étude a mis en évidence la nécessité de **mettre à jour le zonage d'assainissement collectif**. Ce zonage est une obligation légale, soumis à une enquête publique et à actualiser régulièrement pour rester en cohérence avec l'urbanisation.

Modification du zonage



Zonage actuel (2013)



Futur zonage

Caractéristiques du projet

La carte de zonage définie sur la commune les secteurs suivants :

- **Assainissement collectif** : les secteurs déjà urbanisés au niveau du bourg de Lautrec et qui sont déjà desservis seront intégrés au zonage d'assainissement collectif ainsi que tous les terrains constructibles à proximité d'un réseau existant.
A l'issue du schéma directeur d'assainissement d'eaux usées réalisé sur la commune de Lautrec, aucun travaux d'extension du réseau n'est prévu.
- **Assainissement non collectif** : par défaut le reste des zones constructibles du territoire communal (compétence gérée par les services de la CCLPA).

Ajout de secteurs déjà raccordés à l'EU mais hors zonage

1 habitation située au 7 Chemin des Jardins
Parcelles D383 - D384 - D385

1 habitation située sur le Chemin de Loustalarie
Parcelles I249 - I250

Complexe de loisirs AQUAVAL et l'aire de camping-car

Ajout de secteurs urbanisables ou urbanisés proches du réseau EU

1 dent creuse située chemin de Cantegrel
Parcelles B1432 à B1446

Suppression de secteurs non urbanisables inclus dans le zonage

-

Mise à jour du zonage à l'issue du SDA

Examen au cas par cas par la MRAe

Elaboration du dossier d'enquête publique

Réalisation de l'enquête publique

Prise en compte des remarques liées à l'enquête

Approbation du zonage d'assainissement

Nous sommes ici